

COACHING PERSONNALISÉ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les présentes règles ont pour objet d'informer et de responsabiliser chaque participant à ce projet de l'Association « Academy SCO ESCRIME – Angers ».

Présentation générale

L'académie SCO Escrime a pour ambition d'accompagner les tireurs compétiteurs à se dépasser pour atteindre des objectifs ambitieux, dans le respect de tous et des règles de notre sport et de la FFE.

Le tireur s'engageant dans l'académie se donne des objectifs écrits et partagés avec les maîtres d'armes.

Il s'engage à respecter la feuille de route alors mise en place par les maîtres d'arme dans le but d'atteindre ces objectifs.

Les maîtres d'armes s'engagent à une proximité pendant toute l'année sportive afin que tous atteignent le but partagé.

Le club s'engage à donner les moyens à tous selon les contraintes inhérentes à sa gestion et imposées par la FFE.

Organisation

Les séances de coaching sont planifiées en concertation entre le tireur et les maîtres d'armes, selon les emplois du temps de chacun, à raison de 2 séances par mois.

La séance de préparation physique aura lieu le lundi soir, stade de l'Arceau

Les séances de préparations mentales seront planifiées en concertation entre le tireur et les maîtres d'armes selon le contexte des compétitions.

Il n'y a pas de cours pendant les jours fériés, des cours pourront être proposés pendant les congés scolaires (en fonction du calendrier des compétitions et des objectifs sportifs).

Adhérer au projet

Le projet s'adresse uniquement aux tireurs licenciés « SCO ESCRIME ».

Toute inscription est ferme et définitive.

Chaque candidature sera validée après un entretien avec le Maître d'armes et présentation du projet sportif du tireur concerné.

Une inscription au cours de l'année est possible, mais uniquement en début de trimestre : un tarif au prorata s'applique.

La signature de la fiche d'inscription engage l'adhérent à respecter le règlement intérieur.

Pratique en cours individuel « coaching personnalisé »

Afin que les activités puissent se dérouler dans une ambiance sereine et conviviale, nous vous demandons :

LE TIREUR

RESPECTER les Maîtres et autres membres (dirigeantes).
ACCEPTER les décisions prises par les Maîtres et dirigeants.
ÊTRE PONCTUEL, ne pas perturber la séance (arriver 15 min avant la séance pour se préparer).
ÊTRE PRÉSENT à tous les entraînements collectifs proposés par le SCO Escrime (dans la semaine).
ÊTRE ASSIDU aux séances d'entraînements tout au long de l'année (respecter l'engagement écrit).
SUIVRE et **RESPECTER** les propositions et consignes du Maître.
RESPECTER l'environnement dans lequel vous évoluez, de faire bon usage du matériel et d'en prendre soin.
NE PAS QUITTER LES SÉANCES COLLECTIVES avant la fin, sans informer les Maîtres d'armes..
PRÉVENIR en cas d'absence aux entraînements (24h avant la séance).
PARTICIPER aux événements du club sur la saison en cours. (si le tireur est mineur)

LE PARENTS

EXIGER que le tireur respecte les encadrants et les dirigeants.
PRÉVENIR en cas d'absence (justifiée) le maître d'armes 24h avant le cours.
VEILLER que le tireur, porte le survêtement, tee-shirt, chaussettes, écusson du club.
PARTICIPER PLEINEMENT à la vie de l'association.
GARDER le RÔLE D'ACCOMPAGNATEUR / SUPPORTER et de ne pas intervenir directement dans le management sportif pendant le déroulement des séances/ compétitions/ explications en présence du Maître d'armes.

L'association et les Maîtres

Ont pour tâches, la préparation à la pratique de l'escrime pour la performance (entraînement technique - tactique et mental, préparation physique spécifique et générale).
Chaque maître propose un suivi à chaque tireur qui présente son projet sportif en début de saison.

Le non-respect du Règlement Intérieur

Le présent règlement pourrait être interrompu en cours d'année, si une des règles énoncées ci-dessus, ne sont pas respectées.

Les Maîtres sont habilités à refuser l'accès à la séance au tireur qui ne se conformera pas à ces règles.
Le règlement en vigueur peut être modifié par décision des Maîtres et membres du bureau de l'association.
Il sera remis à chaque membre et reste disponible dans l'association.

Vie associative

Le tireur, membre de l'académie, se doit d'être un exemple pour tous les compétiteurs du club :

Il est présent à l'ensemble des cours collectifs, des compétiteurs du club et de l'académie, sauf excuse justifiée.

Il assiste et aide les jeunes tireurs du club dans leur évolution.

Il peut être amené à venir participer à quelques cours de moins expérimentés pour partager sa passion et faire profiter de ses compétences.

Il participe à la vie du club en général.

Les Maîtres et les membres CD « Académie SCO ESCRIME »

CLUB LABELLISÉ PAR LA FFE



Signature du maître d'arme :

CVarzaru
DVarzaru

Signature du responsable parental :

Signature de la présidente du SCO Escrime :



Signature du tireur :